

Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Aux têtes de listes, candidat(e)s
aux prochaines Elections Départementales en

Morbihan
2 rue Général Dubail
56100 LORIENT
s2-56@snepfsu.net

Objet : programme départemental relatif à l'EPS, au Sport Scolaire, au Sport et Equipements Sportifs

Dossier suivi par :
LEROY olivier
06.77.79.46.91

Madame, Monsieur, la.le candidat.e

Dans le cadre de votre candidature à l'élection départementale, le SNEP-FSU, notre organisation syndicale très représentative des enseignants d'EPS (le SNEP-FSU a obtenu 92% des voix au niveau académique et 83% au niveau national aux dernières élections professionnelles), souhaite vous faire part d'un certain nombre de propositions et vous questionner sur plusieurs sujets qui traversent notre champ professionnel et la vie de nos concitoyen.ne.s
Morbihannai.ses.

Avant tout, soucieux de la mise en place d'un enseignement d'EPS de qualité dans tous les collèges du Morbihan, mais aussi du développement du Sport dans tous nos territoires, nous attendons des futur.es élu.es des positionnements ambitieux vis-à-vis des sujets que nous portons à votre lecture dans cette adresse.

Pour rester assez concis, nous évoquerons succinctement ces derniers mais nous tenons à votre disposition pour une rencontre afin de les détailler et échanger plus en profondeur.

Au plan de l'investissement :

L'enseignement de l'EPS et du Sport Scolaire, au sein des collèges nécessite un parc d'Installations Sportives, nos salles de classes, qui répondent à des critères de fonctionnalité, modernité et proximité. Encore aujourd'hui, nous faisons le constat d'une très grande hétérogénéité territoriale et inégalités entre les élèves en raison du manque d'Installations Sportives, de leur vétusté ou de leur éloignement des établissements. Nous savons que la majorité des constructions est pilotée par les communes mais souhaitons un engagement plus conséquent de la part du futur Conseil Départemental tant sur le cahier des charges en terme de rénovation ou construction mais aussi pour veiller à réduire ces inégalités d'accès pour la pratique des différentes activités sportives, supports de nos enseignements. Nous vous soumettons quelques propositions :

- **Veiller à ce que les nouveaux établissements (en construction ou rénovation) soient pourvus des installations sportives nécessaires.**
- **Engager un plan de rattrapage pluriannuel, pour les établissements en déficit d'installations pour l'EPS et le sport scolaire, un plan de réhabilitation des installations intra-muros existantes en augmentant autant que possible les surfaces couvertes.**
- **Elaborer un schéma directeur de construction de piscines, en liaison avec la Région et les Collectivités Territoriales, débouchant sur une programmation de structures nouvelles permettant l'accès à tous les élèves au « savoir nager ».**
- **Conditionner les aides financières accordées aux maitres d'œuvre (communes principalement) à la mise en place d'un comité de pilotage associant les établissements mais aussi et, surtout, les enseignant.es d'EPS, seul.es technicien.nes de l'EPS scolaire, dès le début du projet afin d'améliorer le prise en compte des besoins scolaires (60 à 70% du**

temps d'utilisation des équipements) dans le cahier des charges .

- La mise en place d'un Groupe de travail : Conseil Départemental – SNEP – Rectorat (IPR EPS).

Rarement associés aux discussions ou parfois informés, mais trop tardivement dans l'avancé des projets, nous sollicitons cette mise en place d'un groupe de travail dans lequel toute notre expertise professionnelle pourrait servir une plus juste prise en compte des besoins scolaires et au final servir tout le projet d'équipement dans son ensemble. L'accès aux phases de préparation des PPI devrait être une conséquence possible de cette synergie attendue de notre part.

Nous rappelons que ces propositions qui pourraient apparaître comme centrée sur l'EPS, répondent aussi aux besoins du sport associatif et fédéral et donc à l'ensemble des concitoyen.ne.s de nos territoires.

Au plan du fonctionnement :

Le développement de l'EPS, du Sport Scolaire (UNSS) et du Sport en général, d'autant plus à l'aune de la crise sanitaire actuelle, nécessite inévitablement de repenser leur place, leur considération et aussi leur financement. La région met en place une politique dans ces domaines que nous souhaitons interroger et pour laquelle nous faisons les propositions suivantes :

- **Attribuer dans chaque collèges des Dotations d'Accès aux Equipements Sportifs suffisantes pour que soit possible un enseignement d'une EPS de qualité, diversifiée et la mise en place de nos programmes nationaux d'EPS.**
- **Financer la prise en charge systématique des frais de déplacements chaque fois qu'une classe doit se déplacer à plus de 800 mètres (soit 12 min à pied pour rejoindre nos salles de classes).**
- **Renforcer l'aide au fonctionnement du sport scolaire dans un contexte où certaines mairies ont rendu les installations payantes pour l'organisation de compétitions organisées par l'UNSS.**
- **Mettre en place un « chèque-sport » de 20€, destiné à aider à l'achat d'une licence UNSS pour chaque collégien.ne qui souhaite se licencier à l'association sportive de son collège.**

La question cruciale et spécifique de l'accès au Savoir Nager :

L'accès au SAVOIR NAGER étant une question de santé et d'utilité publique, ainsi qu'une priorité nationale dans le cadre de l'enseignement de l'EPS, nous souhaitons également échanger avec vous sur la nécessaire mise en place, de notre point de vue, d'un véritable Plan « Savoir Nager ». La crise sanitaire et les fermetures de bassins passant par-là, le nombre de nos élèves non nageurs explose effectivement et notre organisation sollicite un vrai plan pédagogique dans les établissements, accompagné d'une relance des constructions de bassins qui permettraient un meilleur accès et le prolongement de cette pratique pour ces élèves en difficulté.

Les réponses actuelles de l'institution ne sont pas satisfaisantes.

Les dispositifs Classes bleues, J'Apprends à Nager (JAN), pour intéressants qu'ils soient, ne peuvent répondre à eux seuls à la problématique du savoir nager que nous soulevons depuis plusieurs années. L'opération *Bassins mobiles* pilotée par les préfets ne constitue pas, quant à elle, une réponse sérieuse au problème posé. Règlementairement, ce sera au mieux 6-8 élèves dans l'eau...que fait-on des autres ? De plus l'accès à la grande profondeur étant la clé de tout apprentissage aquatique, comment apprendre à nager dans de tels bassins ?

En dehors de toutes possibilités supplémentaires données à l'Ecole, à tous les niveaux de scolarité (primaire et secondaire), et particulièrement aux enseignant.es d'EPS (professionnel.les formé.es) pour faire accéder nos élèves à ce savoir fondamental (moyens horaires, mise à disposition de plus de créneaux dans les piscines), le dispositif actuel ressemble davantage à une opération ponctuelle et plaquée (10x1h d'apprentissage) donnant l'illusion de « juguler » hâtivement les chiffres de noyades qui se succèdent d'un été à l'autre.

Car Savoir nager, c'est pouvoir Nager !

Bien que l'enseignement de la natation soit considéré comme prioritaire à l'école, de nombreux élèves n'y ont jamais accès durant leur scolarité du fait d'un manque criant de piscines, et en raison de difficultés d'encadrement et d'horaires insuffisants. Le bilan est alarmant : un jeune sur 4 sort encore du système éducatif sans savoir nager. Les piscines actuelles, pour certaines vétustes ou inadaptées, ne peuvent répondre à l'ensemble des besoins exprimés par les scolaires, les clubs, les associations, la population.

- **Il faut donc construire de nouvelles piscines sur l'ensemble du territoire, rénover celles qui ont vieilli, faire en sorte qu'elles soient mieux adaptées aux besoins des utilisateurs.**
- **Enjeu de santé publique, il faut développer la gratuité de l'accès aux piscines pour les scolaires.**

La collectivité départementale doit s'engager dans ces directions et sur ce sujet, nous souhaitons également connaître votre positionnement et action politique future une fois élu.es.

La question du Sport :

Concernant le sport en dehors du cadre scolaire, le SNEP-FSU a fait 10 propositions pour le sport (https://snepfsu.net/mjs/docs/20170331_10_propositions_sport.pdf) sur lesquelles nous aimerions connaître votre position.

Nous souhaitons par ailleurs connaître votre vision de la politique départementale du sport dans le nouveau cadre qui découle de la déclinaison territoriale de l'Agence Nationale du Sport, avec la Conférence Régionale du Sport installée début 2021 dans notre région et les conférences des financeurs qui vont se mettre en place :

- Quelle sera votre position, en tant que membre de la Conférence Régionale du Sport, dans le débat autour de la contribution financière pour abonder ses crédits (actuellement 100% des crédits viennent de l'Etat) et ainsi augmenter l'effet levier des subventions au regard des politiques publiques prioritaires, que ce soit en matière de sport de haut niveau ou de sport pour tous ?

Nous vous remercions pour votre lecture et sommes impatients de lire vos réponses que nous ne manquerons pas de porter à la connaissance de nos collègues enseignant.es d'EPS.

Nous nous tenons, toutefois, à votre disposition pour une rencontre, si vous le souhaitez, en amont, et échanger plus en profondeur sur les sujets abordés. Nous vous prions de croire, madame, monsieur, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Olivier LEROY
Secrétaire départemental du SNEP-FSU

